



ACCÈS À L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

la création d'activité dans les quartiers prioritaires - actions et partenariats de l'Acisé

l'acisé

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

SOMMAIRE

**le programme d'intervention
de l'Acisé pour le soutien à
l'activité dans les quartiers** p.3

1 **les réseaux d'appui
à la création d'activité
et les partenaires de l'Acisé** p.5

2 **les fonds d'investissement
pour les quartiers et la diversité** p.19

3 **les projets en cours
d'expérimentation** p.23

4 **les stratégies d'actions locales** p.27

**le programme d'intervention
de l'Acisé pour le soutien à
l'activité dans les quartiers**

L'envie de créer une entreprise est forte dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : un habitant sur quatre et plus d'un jeune sur deux souhaite créer ou reprendre une entreprise. Néanmoins, les habitants des quartiers ont peu accès aux services dont ils pourraient bénéficier notamment parce qu'ils les identifient mal. Les créations d'entreprise sont souvent soit limitées par rapport à leur potentiel réel, soit peu ou pas accompagnées, ce qui entraîne des risques de défaillance. Par ailleurs, la prolongation du dispositif des ZFU (zone franche urbaine) offre des opportunités supplémentaires en matière de développement d'activité pour les habitants de ces quartiers.

Ce constat conduit l'Acisé et ses partenaires à mettre en place un programme d'actions fondé à la fois sur le développement de services adaptés (CitésLab, Coopératives et couveuses d'activité) et sur des actions ciblées sur des habitants des quartiers prioritaires, jeunes notamment.

Les crédits de l'Acisé consacrés au développement économique ont représenté près de 2,8 M€ en 2011. Plus de 300 actions ont été cofinancées, majoritairement pour favoriser le développement de services de proximité pour l'accompagnement et l'appui à la création d'entreprises. Sur cet ensemble, environ 2,2 M€ relèvent du périmètre strict du programme « appui à la création d'activité dans les quartiers de la politique de la ville »*. La priorité, pour 2012, est de développer le nombre d'actions et leur volume financier.

Développer l'offre d'appui aux habitants des quartiers prioritaires et encourager les initiatives portées par les jeunes

L'objectif de l'Acisé est de développer une offre d'accompagnement de proximité dans les quartiers visant à détecter les porteurs d'idées, à les accompagner dans la formulation de leur projet et à les orienter vers les financeurs. Le réseau CitésLab (précédemment nommé « Sap » - service d'amorçage de projet) animé en partenariat avec la Caisse des dépôts (CDC) peut, dans ce cadre, être sollicité et cofinancé par l'Acisé pour faciliter son développement.

Faciliter l'émergence de projets

Parallèlement, afin de faciliter le développement des services de proximité, une expérimentation, co-financée par la CDC et l'Acisé, a été initiée en 2011 en région Aquitaine, pour tester le concept de point d'information à la création d'activité dans les quartiers, expérimentation poursuivie en 2012.

Mieux accompagner les porteurs de projet

En amont de la création

Les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) et les couveuses proposent aux entrepreneurs des services d'accompagnement (formations, conseils, mises en réseau) qui leur permettent de tester leur activité dans un cadre juridique

sécurisé. L'Acisé et la CDC facilitent le développement de ces services dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou à destination des publics des quartiers. L'Acisé a ainsi pu accompagner l'essor d'une quinzaine de coopératives et de couveuses à travers le territoire en 2010.

En aval de la création

Il s'agit de renforcer l'accompagnement à la création d'activité avec l'appui des réseaux existants, en priorisant notamment le volet post-crédation, y compris par des actions dédiées aux créateurs qui n'ont pas été accompagnés et ont choisi la voie de l'immatriculation directe (régime auto-entrepreneur notamment).

L'Acisé poursuit son partenariat national avec l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), acteur majeur dans le domaine du microcrédit, qui est également financé au niveau départemental.

Encourager et faciliter la création d'activités par les jeunes

L'envie de créer une entreprise est très forte chez les jeunes des quartiers prioritaires. Afin d'accompagner cette demande et d'en limiter les risques, des partenariats spécifiques ont été développés aux plans national et local :

- le programme de formation « Créa jeunes » piloté par l'Adie, dont 1 600 jeunes des quartiers ont bénéficié depuis fin 2007. Près de 35 % d'entre eux ont créé leur entreprise dans les dix mois qui ont suivi la formation ;
- le programme de développement des groupements de jeunes créateurs, en lien avec les missions locales, qui allient également formation diplômante et accompagnement à la création d'activité ;
- la mise en place par l'Adie en 2011 d'un fonds de prêts d'honneur orienté vers les jeunes. Son objectif est de permettre chaque année à 1 000 jeunes, dont un tiers issus des quartiers prioritaires, de bénéficier de prêts qui leur font défaut.

Valoriser les réussites économiques des habitants des quartiers prioritaires

L'Acisé soutient les actions de communication pour mettre à l'honneur les créateurs d'activité issus des quartiers prioritaires (« Talents des cités » notamment).

De manière générale, sur l'ensemble du champ du développement économique, un partenariat renforcé a été mis en place avec la CDC. Il vise à faciliter la mobilisation des crédits de la CDC sur l'ensemble de ce programme. Un courrier signé par les deux directeurs généraux de ces établissements a été adressé à l'ensemble des préfets, délégués territoriaux de l'Acisé et des directeurs régionaux de la CDC en 2011.

* plus d'informations sur ce programme sur www.lacse.fr

les habitants des Zus et la création d'entreprises

synthèse des résultats de l'enquête Ifop réalisée en 2010

Un quart des habitants de Zus veulent créer leur entreprise

Un habitant sur quatre et un jeune sur deux qui habitent les zones urbaines sensibles (Zus) souhaitent créer leur entreprise. Ce sont les résultats d'un sondage Ifop réalisé par l'association Eveilleco en partenariat avec la Caisse des dépôts et l'Acse en 2010.

Un besoin d'indépendance

Le besoin d'indépendance est la première source de motivation de ces entrepreneurs potentiels (63 %), loin devant l'augmentation des revenus (27 %) ou l'envie de créer son propre emploi (14 %).

Dans la majorité des cas (74 %), les personnes interrogées ne souhaitent pas implanter leur entreprise dans le quartier où elles résident. Parce que leurs clients se situent en dehors (54 %) ou parce qu'elles veulent quitter leur quartier (44 %).

Une méconnaissance des organismes d'aide

L'étude fait également apparaître une méconnaissance importante des organismes d'aide ou de financement*. Il existe donc un levier important pour travailler en amont sur la sensibilisation, ce que permet notamment le programme CitésLab.

* Les organismes mentionnés par les personnes le plus fréquemment sont : la Poste arrive en tête (24 %), devant Pôle emploi (16 %), la chambre de commerce et d'industrie (12 %) et la mairie (10 %). Les associations de prêts d'honneur, l'Adie et les boutiques de gestion ne sont en revanche quasiment jamais citées. Seulement 14 % des sondés ont entendu parler des boutiques de gestion.

**les réseaux
d'appui
à la création
d'activité
et les partenaires
de l'Acisé**

adie

association pour le droit à l'initiative économique



les missions

L'Adie finance et accompagne les créateurs d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire, en particulier les chômeurs, les allocataires du RMI mais aussi les salariés précaires, dont les besoins de financement ne sont pas couverts par les banques. L'Adie permet ainsi de créer ou développer une entreprise, qui peut prendre différentes formes : une entreprise individuelle, une SARL, une EURL, ...

L'Adie propose au créateur un accompagnement spécialement conçu pour des micro-entreprises en démarrage : assistance pour la préparation du dossier, la formation, les conseils et l'accompagnement pendant un à deux ans.

L'Adie identifie les obstacles au développement du travail indépendant et propose des idées aux pouvoirs publics pour les lever : un cadre institutionnel plus favorable, le développement des structures d'accompagnement à la création d'entreprise, l'accès aux locaux professionnels dans les quartiers, l'information et la communication sur la création d'entreprise.

L'Adie en chiffres

Plus de 96 000 microcrédits octroyés depuis 1989 ayant généré plus de 95 000 emplois.

L'Adie a délivré plus de 14 000 microcrédits à des personnes issues des quartiers prioritaires générant la création de plus de 10 000 entreprises et de 14 000 emplois, le taux d'insertion des personnes financées par l'Adie est de 79 % (création d'entreprises et retour à l'emploi).

L'Adie et ses partenaires

L'Adie travaille avec des partenaires prescripteurs (Pôle emploi, missions locales consulaires, etc.), des partenaires bancaires et des partenaires publics et privés qui financent et soutiennent une offre gratuite de services aux clients de l'Adie : aides à la réalisation des démarches administratives, au développement commercial, à la gestion et à la comptabilité, à l'insertion bancaire, formations collectives, ...

La politique de la ville

L'association est aujourd'hui présente sur 88 quartiers classés en politique de la ville. Cette présence se traduit concrètement par 41 antennes permanentes (soit 30 % des antennes de l'association) et une quarantaine de points d'accueil réguliers.

De 25,8% à 31,1% des bénéficiaires sont des porteurs de projets résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit une part estimée à 27,3%. (Géoréférencement –SG-CIV).

Le partenariat Acsé/Adie

La convention triennale Acsé/Adie porte sur :

- la mise à disposition de 8 000 microcrédits pour les créateurs qui habitent les quartiers de la politique de la ville,
- le développement d'une offre de proximité adaptée

L'Adie, pionnière du microcrédit en France et en Europe, est une association qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce au microcrédit.

L'Adie sur le territoire

L'Adie dispose d'un réseau de proximité de 130 antennes et 190 permanences dans toutes les régions en métropole et en outremer.

463 salariés et plus de 1 700 bénévoles y rencontrent les futurs créateurs.

les réseaux d'appui à la création d'activité

- aux besoins des habitants des quartiers prioritaires,
- le développement du programme Adie Créa Jeunes

Le parcours Créa jeunes s'adresse en priorité aux jeunes des quartiers. L'accompagnement propose :

- un coaching individuel et collectif par groupe de trois jeunes ;
- une pédagogie interactive et « impliquante » centrée sur le financement et la connaissance pratique de l'entreprise ;
- une mise en réseau ;
- un financement : prime, remboursement de frais de transport...

L'Adie a développé avec le soutien de l'Acsé des agences Créa Jeunes à Amiens, Angoulême, Châtelerauld, Bordeaux, Cayenne, Fort-de-France, Grenoble, Lille, Marseille, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Saint-Denis, Strasbourg, Toulouse, Vaulx-en-Velin, Vénissieux.

Budget 2010 : 2M€

1600 jeunes accompagnés depuis le démarrage du programme fin 2007.

Près de 35 % des jeunes créent leur entreprise 10 mois ou plus après avoir intégré Adie CréaJeunes et plus de 20 % trouve un emploi salarié.

La convention 2011 Acsé/Adie relative au fonds de prêt d'honneur orienté vers les jeunes

L'Adie, avec le soutien de l'Acsé, a créé en 2011 un fonds de prêt d'honneur d'une durée de 5 ans dédié aux jeunes. L'objectif est de permettre à 1 000 jeunes chaque année, dont un tiers habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de bénéficier, sous forme de prêts sans intérêts, de financements pour développer leur entreprise.

Ces prêts d'un montant de 2 000 € en moyenne (avec un maximum de 5 000 €) sont réservés aux jeunes de moins de 32 ans, les plus en difficulté : jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, jeunes en recherche d'emploi, demandeurs d'emploi non indemnisés, allocataires d'un minimum social. Le partenariat Acsé/Adie est renouvelé en 2012.

Adie

4 boulevard Poissonnière - 75009 Paris

tél. : 01 49 33 19 00

www.adie.org

bge

(anciennes boutiques de gestion)



les missions

L'accueil : de l'idée au projet : clarifier le projet, évaluer le potentiel personnel du créateur, élaborer un plan d'action.

L'accompagnement : du projet à l'entreprise : analyser le marché, étudier la rentabilité économique, choisir la forme juridique de l'entreprise, son statut social et fiscal, aider à trouver des financements, élaborer le business plan, former le créateur aux bases nécessaires à la gestion de son entreprise.

Le suivi du développement de l'entreprise : mettre en place les outils de gestion adaptés et une stratégie commerciale, développer l'autonomie du chef d'entreprise, rechercher les axes de développement possibles, prévenir les difficultés participer aux réseaux de créateurs, via le réseau Oxygène.

Les BGE et leurs partenaires

Outre l'Acisé, les BGE sont soutenues par l'Union européenne, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les réseaux d'appui financier et bancaire (plus de la moitié du financement des entreprises accompagnées par les BGE repose sur des emprunts bancaires), les institutions et les grandes entreprises. BGE assure l'animation et la coordination du concours Talents des Cités.

Les BGE et la politique de la ville

De 16% à 23,7% de bénéficiaires sont des porteurs de projets résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit une part estimée à 17,3%. (Géoréférencement - SG-CIV).

Le partenariat Acisé/BGE

L'Acisé développe des actions locales avec une quarantaine de BGE. L'Acisé est également co-organisatrice avec les BGE du concours Talents des Cités (détection des « talents » par les BGE, promotion dans les médias, organisation d'événements et parrainage par des entreprises partenaires).

Les BGE accompagnent les créateurs d'entreprises de l'émergence du projet jusqu'au suivi de l'entreprise (deux ans après création). Ce sont les anciennes boutiques de gestion.

Les BGE sur le territoire

431 implantations réparties dans 20 régions et 84 départements dont 5 Dom,
950 conseillers salariés,
750 administrateurs bénévoles et acteurs économiques locaux,
35 boutiques de gestion villes et 35 permanences dans les quartiers de la politique de la ville.

Les BGE en chiffres (chiffres 2010)

17 508 entreprises créées ou reprises,
22 749 emplois créés,
18 258 entreprises appuyées dans leur développement,
71 % de pérennité au 4ème anniversaire.

BGE réseau

44 rue Cambronne - 75015 Paris

tél. : 01 43 20 54 87 et fax : 01 43 20 54 87

bge@bge.asso.fr

www.bge.asso.fr

france initiative

et les plates-formes d'initiative locale (PFIL)



les missions

Aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise en leur donnant un coup de pouce décisif dans le financement de leur dossier, via un prêt d'honneur (8 000 € en moyenne) sans intérêt et sans garantie personnelle exigée.

Les appuyer dans le montage de leur projet et les accompagner ensuite jusqu'à la réussite économique de leur entreprise.

Ces plates-formes, associations implantées sur l'ensemble du territoire, sont proches des collectivités locales et des acteurs économiques locaux.

France initiative est un réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création ou la reprise d'entreprises en France fédérant des associations locales indépendantes et couvrant la quasi-totalité du territoire.

France initiative sur le territoire

Le réseau fédère 241 plates-formes d'initiative locale (PFIL), réparties dans toute la France. Elles mobilisent 14 500 bénévoles. Chaque PFIL agit sur un territoire déterminé (département, pays, agglomération, communauté de communes...). 52 d'entre elles interviennent en ZUS.

Autour d'une équipe permanente, chaque PFIL réunit des élus locaux, des représentants de consulaires, des chefs d'entreprises, des experts...

France initiative en chiffres (chiffres 2010)

17 000 créations ou reprises d'entreprises soutenues, 14 940 prêts d'honneur attribués pour un montant moyen de 8 000 €, 857,8 M€ de prêts bancaires associés aux prêts d'honneur,

37 134 emplois directs générés ou maintenus dès la création de l'entreprise, 241 plates-formes mobilisant 14 500 bénévoles et 901 permanents, 68 % de chômeurs parmi les porteurs de projets, 34 % de femmes dont 24 % ont moins de 30 ans, 30 % des projets concernent des reprises.

France initiative et ses partenaires

Outre l'Acisé, France initiative est soutenue par l'Union européenne (FSE et Feder outre-mer), la Caisse des dépôts, les ministères chargés de l'emploi et des entreprises, l'agence des services à la personne, la Délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité du territoire (Datar), des groupes bancaires, des organismes financiers et des entreprises mettent leurs moyens et leurs personnels au service des créateurs d'entreprises.

Le partenariat Acisé/ France initiative

L'Acisé développe des actions locales avec une dizaine de plates-formes d'initiatives locales, principalement sur du parrainage de créateurs et de l'accompagnement de créateurs.

France Initiative

55 rue des Francs-Bourgeois - 75004 Paris

tél. : 01 40 64 10 20 et fax : 01 43 20 58 34

info@fir.asso.fr

www.fir.asso.fr

france active



Les fonds territoriaux de France active

Les fonds territoriaux créent ou consolident des emplois prioritairement pour les exclus du marché du travail (les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des minima sociaux, les personnes handicapées, les jeunes, les femmes, les seniors, les créateurs issus des quartiers populaires) et facilitent l'accès au crédit bancaire pour les créateurs d'entreprise et financent le développement de l'emploi dans les entreprises solidaires.

Après accueil des porteurs de projets, l'appui se déroule en 3 temps : l'expertise financière, le financement, l'accompagnement et le suivi après l'intervention financière.

France active est un réseau de proximité qui aide depuis 20 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise. Ce réseau finance parallèlement les entreprises solidaires (insertion par l'activité économique, associations d'utilité sociale, entreprises solidaires, ...).

France active est à la tête de deux structures financières : la société France active garantie (Fag) et la société d'investissement France active (Sifa).

Les fonds territoriaux sur le territoire

39 fonds territoriaux,

280 salariés,

Plus de 850 bénévoles présents partout en France.

Les fonds territoriaux interviennent à l'échelle du département ou de la région, gage de proximité pour les porteurs de projet. Chaque fonds territorial assure l'expertise financière du projet et sa présentation pour financement à un comité d'engagement local, la mise en réseau des partenaires techniques

sur le parcours de création et le développement des partenariats bancaires locaux.

Les fonds territoriaux en chiffres

Près de 100 000 emplois créés ou consolidés depuis 1988,

30 000 projets financés dont 83 % passent le cap des 5 ans d'existence.

Ces 5 dernières années, les actions de France active ont permis à 53 780 personnes en difficulté de trouver un emploi dont 19 455 emplois dans la création d'entreprises et 34 325 emplois dans l'économie solidaire.

Les partenaires de France active

Banques (La Caisse d'épargne, le Crédit coopératif, Le Crédit mutuel, la Banque populaire, Le Crédit agricole), collectivités territoriales, réseaux d'accompagnement, organisations syndicales, fondations, entreprises publiques et privées.

Le partenariat Acsé/France Active

L'Acsé développe des actions locales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville avec plusieurs structures adhérentes à France active. Elle peut également établir un partenariat avec des DLA (dispositifs locaux d'accompagnement) appartenant à ce réseau.

France active

37 rue Bergère - 75009 Paris

tél : 01 53 24 26 26

franceactive@franceactive.org

www.franceactive.org

planet finance en france



entreprendre en banlieue

les missions

Le programme « Entreprendre en banlieue »

Les associations PlaNet Adam offrent un service d'accompagnement très en amont aux « micro entrepreneurs » issus des quartiers. Le succès nécessite d'être présent dans les territoires et la tâche doit impérativement être menée par des professionnels issus eux-mêmes des quartiers et aptes à communiquer largement. Une fois l'activité commencée, les associations PlaNet Adam font face à une forte demande d'accompagnement post-crédation.

Dans le cadre de sa mission de lutte contre l'exclusion sociale par le développement de la micro finance, PlaNet Finance met en œuvre deux programmes : Entreprendre en banlieue et FinanCités.

Entreprendre en banlieue a pour objectif d'accroître le nombre de créations de TPE dans les quartiers de la politique de la ville par la création d'associations PlaNet Adam et de détection et d'accompagnement de micro entrepreneurs sur les sites en contrat urbain de cohésion sociale.

Entreprendre en banlieue sur le territoire

Le réseau est présent sur une dizaine de sites des quartiers prioritaires de la politique de la ville : Vénisieux aux Minguettes, Villeurbanne, Aulnay-sous-Bois à la Rose des Vents, Cité Emmaüs, Merisiers et les Etangs, Sevran, Marseille dans les quartiers Nord et Marseille Est (antenne), Clichy-sous-Bois et Montfermeil, Bondy, La Seyne-sur-Mer, Orléans.

Les chiffres du programme

3 346 personnes accueillies,
118 projets accompagnés en cours,
581 créations d'entreprises dont 158 financées,
730 créations d'emplois,
35 773 personnes sensibilisées.

Politique de la ville

Tous les Adam interviennent sur les territoires prioritaires. De 50,6% à 63,4% de bénéficiaires sont des porteurs de projets résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit une part estimée à 58% (Géoréférencement –SG-CIV).

Les partenaires de PlaNet Finance

CDC, Acsé, Pôle emploi, FSE, Nacre, Créasol, SFR, Fondation Vinci, Fondation BNP-Paribas, Orange Microsoft, Lenovo, Etam, GDF Suez, Fondation RATP, L'Oréal, YBI, Crossknowledge, Accentue, ColineOpéra, Entrepreneurs de la cité.

Le partenariat Acsé/PlaNet Finance

L'Acsé met des postes adultes-relais à disposition de PlaNet Finance et participe à son financement sur 6 sites en Cucs. Elle a signé en 2012 une convention de développement de nouveaux sites PlaNet Adam dans les quartiers prioritaires.

PlaNet Finance France

44 rue de Prony - 75017 Paris

tél. : 01 49 21 26 39 et fax : 01 49 21 26 27

www.france.planetfinance.org

réseau entreprendre



reseauentreprendre

les missions

- Etude préalable du projet du créateur ou repreneur dans tous ses aspects,
- Octroi de prêts d'honneur sans intérêt, ni garantie, remboursables sur 5 ans,
- Accompagnement personnalisé du créateur par un chef d'entreprise, deux heures par mois, pendant au moins deux ans,
- Accompagnement collectif mensuel en clubs de créateurs,
- Introduction du créateur dans les réseaux économiques locaux,
- Accompagnement spécifique des créateurs d'entreprises sociales (programme « Entreprendre Autrement ») et dans les biotechnologies (programme « Biotech entreprendre »).

Enfin, le programme « Entreprendre dans les cités » expérimente le soutien aux créateurs de PME-PMI dans les quartiers.

Spécialiste de la PME, le Réseau entreprendre s'intéresse notamment aux projets des entrepreneurs sociaux, aux créations d'entreprises en technologie innovante et aux créations d'entreprises des services à la personne.

Le Réseau entreprendre regroupe 42 associations de chefs d'entreprise, qui accompagnent des créateurs de futures PME. La cible du Réseau est constituée de « projets à potentiel », c'est-à-dire des nouvelles PME susceptibles de créer en moyenne 13 emplois en 5 ans.

Les chefs d'entreprise de ce réseau évaluent et valident les projets de création et de reprise, octroient des prêts d'honneurs, les accompagnent pendant 2 à 3 ans et aident à leur intégration du projet dans le tissu économique local.

Le Réseau entreprendre sur le territoire

Le Réseau entreprendre fédère 3 800 chefs d'entreprise bénévoles, au sein de 42 associations en France.

Les chiffres du Réseau entreprendre

Plan de financement moyen des entreprises au démarrage : 310 000 €,
Prêt d'honneur moyen : 25 000 € (15 000 à 50 000 €),
Effectif moyen à la création d'entreprise : 4,6 actifs,
Effectif moyen à cinq ans : 13,5 actifs,
Effet de levier de 6,2 % sur l'obtention de prêts bancaires,
Taux de pérennité des entreprises aidées : 75 % à trois ans, 70 % à cinq ans.

Le Réseau entreprendre et ses partenaires

L'action de Réseau entreprendre est soutenue par des partenaires de référence qui partagent sa vision de la création et de la reprise de PME en France : outre l'Acsé, la Caisse des dépôts, le Crédit agricole, le Crédit coopératif, DCASPL, le groupe Banque Populaire, Deledalle ACF, la DGEFP, le Fonds social européen, le Groupe BPI, le groupe Caisse d'Epargne, HSBC.

Le partenariat Acsé/Réseau entreprendre

Expérimentation d'accompagnement de créateurs de PME issus des quartiers prioritaires de quatre régions puis au niveau national : recherche de nouveaux adhérents, accompagnement de porteurs de projets issus des quartiers et à fort potentiel de création d'emplois.

Réseau entreprendre

24 avenue Gustave-Delory - 59100 Roubaix

tél. : 03 20 66 14 66 et fax : 03 20 45 08 34

reseau@reseau-entreprendre.org

www.reseau-entreprendre.org

UCE

union des couveuses d'entreprises



les missions

Fédérer les couveuses d'entreprises sur la base de valeurs communes liées à l'économie sociale et dans une démarche de développement durable (rapport sociétal réalisé depuis 6 ans),

Professionaliser les acteurs par la mutualisation des bonnes pratiques, la diffusion d'outils, la formation, la mise en œuvre d'une démarche qualité, dans le cadre d'un référentiel de services et d'une labellisation,

Accompagner le développement territorial et structurer le cœur de métier à travers les spécificités liées aux filières métier :

- métiers de la création, de la musique,
- activités artistiques et culturelles,
- services à la personne,
- projets innovants,
- métiers de l'agriculture.

L'Union des couveuses est la tête de réseau nationale des couveuses d'entreprises. Les couveuses permettent aux futurs créateurs d'entreprise de tester en grandeur leur activité dans un cadre sécurisé. Le test en couveuse est d'une durée moyenne de 6 à 12 mois au cours duquel le coaching individuel alterne avec les ateliers collectifs.

Cette étape permet au créateur de tester la faisabilité et la viabilité de son projet dans un cadre contractuel, notamment le Cape (contrat d'appui au projet d'entreprise) et de développer son réseau professionnel. Chaque couveuse collabore avec les réseaux de la création d'entreprise.

Les couveuses sur le territoire

En 2010, l'Union des couveuses regroupe plus de 170 lieux d'accueil (50 couveuses, 128 antennes et permanences) sur 61 départements, dont 30% du réseau des couveuses s'est développé sur les quartiers de la politique de la ville. Ces couveuses expérimentent des actions ciblées afin d'accompagner au mieux les publics des quartiers : communi-

cation dédiée, développement de partenariats très en amont, réalisations d'enquêtes qualitatives...

Les couveuses en chiffres (chiffres 2010)

4 100 Cape signés, 1 005 créations d'entreprises, 76 % de sorties positives, 63 % de femmes.

L'Union des couveuses et ses partenaires

L'action de l'UCE est notamment soutenu, outre l'Acisé, par l'Union européenne, le ministère de l'emploi (DGEFP et DIRECTE île-de-France), la Caisse des dépôts, le ministère de l'Outre Mer, l'ANSP, la DGCIS région Ile-de France, l'APCE, Synergie des réseaux et les BGE.

Les couveuses et la politique de la ville

De 11,9% à 14,9% de bénéficiaires sont des porteurs de projets résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville? soit une part estimée à 12,3% (Géoréférencement - SG-CIV).

Le partenariat Acisé/ SGCIV/UCE

L'Acisé développe des actions locales avec une quinzaine de couveuses. Ces couveuses expérimentent des actions ciblées afin d'accompagner au mieux les publics des quartiers : communication dédiée, développement de partenariats très en amont, réalisations d'enquêtes qualitatives... Le SG-CIV soutien le développement du réseau dans les quartiers prioritaires.

Union des couveuses

Palais Brogniard - 28 place de la Bourse - 75002 Paris

tél : 01 43 20 45 93

www.uniondescouveuses.u

coopérer pour entreprendre

et les coopératives d'activités et d'emploi (CAE)



Le réseau des coopératives

Mise en place d'une démarche «recherche et développement» mutualisée,
Finalisation des conditions de vie et de pérennisation d'une CAE,
Devenir le centre de ressources du réseau,
Devenir un outil de développement collectif.

Les coopératives d'activités et d'emploi offrent :

- Un hébergement juridique, comptable et fiscal de l'activité économique,
- Un statut d'entrepreneur salarié,
- Un accompagnement individualisé et collectif basé sur une démarche d'apprentissage par l'action,
- Une mutualisation économique (frais de structure, d'administration et de gestion) et des compétences.

Sous la forme d'une Union d'économie sociale (UES) créée en novembre 1999, le réseau Coopérer pour entreprendre regroupe 65 coopératives d'activités et d'emploi (CAE), établissements et permanences sur 150 sites d'accueil. L'ensemble des coopératives est signataire de la charte d'engagement collectif du même nom.

Les CAE sur le territoire

150 sites d'accueil sur 7 régions :

- 65 coopératives d'activité et d'emploi,
- 32 établissements,
- 53 permanences.

Les CAE ont commencé à opérer sur les zones franches urbaines (ZFU) après une étude relative à l'intégration des publics issus de l'immigration.

Des outils de communication et d'accompagnement spécifiques ont pu être mis en place avec leurs partenaires.

Les CAE en chiffres

9 000 porteurs de projets accueillis,
4 000 « entrepreneurs salariés » pour un chiffre d'affaire de 37,5 M€,
5 M€ en TVA et 6,5 M€ en charges sociales ont été reversés à l'Etat.

Coopérer pour entreprendre et ses partenaires

DGCS, CDC, Acsé, SG-CI, DGEFP, fondations, établissements financiers, collectivités locales, associations d'aide à la création, chambres consulaires, entreprises, réseau Scop entreprise, mouvement coopératif, ...

Les CAE et la politique de la ville

De 11,6% à 15,5% de bénéficiaires sont des porteurs de projets résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit une part estimée à 12,1% (Géoréférencement –SG-CIV).

Le partenariat Acsé/SGCIV/Coopérer pour entreprendre

L'Acsé développe des actions locales avec six couveuses. Le SG-CIV soutient le développement du réseau dans les quartiers prioritaires.

Coopérer pour entreprendre
45/47 rue d'Hauteville - 75010 Paris
tél. : 01 42 63 47 71 et fax : 01 42 63 48 15
info@cooperer.coop
www.cooperer.coop

ANGC

association nationale des groupements de créateurs



les missions

L'ANGC a pour objectif :

- l'essaimage de l'outil « groupement de jeunes créateurs »,
- la promotion du concept,
- l'animation,
- la capitalisation
- l'évaluation des dispositifs.

Le groupement de créateurs :

- Révéler les idées et potentialités de chacun lors d'une phase d'émergence,
- Transmettre les bases nécessaires à la création et à la gestion d'une activité lors d'une phase de formation au diplôme d'université de créateur d'activité (Duca), accessible aux non-bacheliers.

L'association locale des partenaires socio-économiques et du secteur de la formation a pour objectif l'insertion et l'autonomie des demandeurs d'emploi par la création et la gestion de leur propre activité (association, entreprise, autre). Elle constitue l'originalité des groupements de créateurs au sein de l'association nationale des groupements de créateurs (ANGC). Le premier groupement de créateurs a été créé en 1999 à l'initiative de la mission locale de Sénart.

Le groupement de jeunes créateurs sur le territoire

Il est présent sur 13 sites : Orne, Pays de Redon - Bretagne Sud, Tarbes, Vaulx-en-Velin, Nîmes, Paris, Sénart, Marne-la-Vallée et Val Maubuée, Val d'orge, Pantin - Les Lilas - Le Pré-Saint-Gervais, Val-de-Marne, Guadeloupe et La Réunion.

Le groupement de jeunes créateurs en chiffres

1 056 personnes accueillies en 2010,
65 % du public accompagné en phase de formation

en situation positive au regard de l'emploi dans les 12 mois suivant leur sortie,
23 % ont créé leur activité dans les 12 mois,
82 % ont moins de 30 ans,
54 % du public a un niveau inférieur ou égal au baccalauréat.

Le groupement de jeunes créateurs et ses partenaires

Un groupement de créateurs est animé par trois partenaires complémentaires : un opérateur d'accompagnement (mission locale, maison de l'emploi, Plie, ...), une université/IUT et un opérateur technique de la création d'activité (BGE, CCI, CMA, couveuse ...). Sont actuellement partenaires des groupements de créateurs : 18 missions locales, 10 universités, 6 BGE, des chambres consulaires, des organismes de formation, des collectivités territoriales, des pépinières, couveuses et coopératives d'activités, ...

L'ANGC et la politique de la ville

De 29% à 32,9% de bénéficiaires sont des porteurs de projets résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit une part estimée à : 30,2% (Géoréférencement - SG-CIV).

Le partenariat Acsé/groupement de jeunes créateurs

L'Acsé développe des actions locales avec une dizaine de groupements de créateurs et va signer en 2012 une convention nationale de partenariat.

ANGC

Immeuble le Sextant - 462 rue Benjamin-

Delessert - 77550 Moissy-Cramayel

tél. : 01 64 13 40 18 et fax : 01 64 88 90 62

info@groupement-de-createurs.fr

www.groupement-de-createurs.fr

entreprendre pour apprendre



les missions

Permettre à des jeunes lycéens, à des étudiants et des personnes en insertion de développer leur sens de l'initiative et des responsabilités, de s'initier à la gestion de projet et à la vie économique, d'acquérir un esprit d'entrepreneur ainsi qu'un ensemble de savoir-faire et de savoir-être qui leur seront utiles, tant sur le plan professionnel qu'au niveau personnel.

Elle s'appuie pour cela sur différents outils et programmes pédagogiques à destination des élèves du primaire jusqu'aux étudiants de l'enseignement supérieur, en passant par les jeunes en insertion et en formation continue.

L'association Entreprendre pour apprendre rassemble des acteurs du monde éducatif, de l'environnement économique et social, dans le domaine public et privé autour d'un projet commun.

Les objectifs d'Entreprendre pour apprendre

- Permettre aux différents publics d'être sensibilisés à la création d'entreprise dans son ensemble, c'est-à-dire la notion de gestion de projet, comme celle de fonctionnement de l'entreprise,
- Etablir le lien entre connaissance et utilisation de ces connaissances, aussi bien dans des aspects relevant de l'enseignement technique et général,
- Faire découvrir des domaines de compétences de la vie économique par le faire faire et ainsi éveiller des envies d'avenir, en termes d'orientation,
- Développer des savoir-être et qualités tels que l'autonomie, la responsabilité, la créativité, la confiance et la prise d'initiatives.

Entreprendre pour apprendre sur le territoire

L'association développe un réseau territorial pour accompagner les jeunes, les équipes pédagogiques et les bénévoles d'entreprises. L'association regroupe aujourd'hui un réseau d'associations régionales et dispose d'un plan de déploiement, pour couvrir l'ensemble du territoire d'ici la fin 2012. Elle est actuel-

lement présente dans 18 régions : Haute-Normandie, Franche-Comté, Ile-de-France, Aquitaine, Picardie, Bourgogne, Alsace, Poitou-Charentes, Bretagne, Auvergne, Champagne-Ardenne, Lorraine, Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire. Des structures sont en cours de création en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le Limousin et dans le Centre.

Entreprendre pour apprendre en chiffres

12 000 jeunes accompagnés sur les différents programmes de l'association,
350 volontaires d'entreprises intervenant dans les programmes,
33 permanents sur toute la France pour animer les programmes,
700 mini-entreprises pour l'année 2011/2012.

Entreprendre pour apprendre et ses partenaires

Les partenaires publics : ministère de l'éducation nationale, ministère de l'économie et des finances, Caisse des dépôts et consignations et Ademe.
Les partenaires privés : fondations.

Entreprendre pour apprendre et la politique de la ville

L'Association est implantée dans 38 zones urbaines sensibles

Le partenariat Acsé/Entreprendre pour apprendre

Le réseau est présent dans 38 quartiers. Un partenariat est en développement en 2012.

Réseau entreprendre pour apprendre
2 rue de l'église - 92200 Neuilly-sur-Seine
Isabelle Andrieu - directrice nationale EPA France
tél : 06 60 16 69 78
isabelle.andrieu@entreprendre-pour-apprendre.fr
www.entreprendre-pour-apprendre.fr

le programme citéslab



les missions

Le chef de projet CitésLab développe un service de proximité permettant :

- de sensibiliser les publics des quartiers à la création d'activité (donner envie de créer, diffuser une culture de l'initiative) et de détecter les créateurs potentiels,
- de faciliter la mise en place de leur projet,
- d'informer et de développer des partenariats avec les réseaux de prescripteurs,
- de mettre en relation les porteurs avec les réseaux d'accompagnement et les dispositifs de droit commun pour la création d'entreprise

Les CitésLab sont portés par les grands réseaux associatifs de la création d'entreprises (présentés dans ce document) ou les collectivités.

Créé en 2004 dans le cadre du programme territoires sensibles, le réseau CitésLab est un dispositif proposé par la Caisse des dépôts pour favoriser la création d'entreprise par les habitants des territoires relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Les modalités de financement

Les structures qui accueillent le chef de projet reçoivent les trois premières années un cofinancement de la Caisse des dépôts à concurrence de 90 000 €, soit 50 % du coût de la mission la première année, 40 % la seconde et 30 % la troisième. Les crédits de l'Acisé peuvent être mobilisés sur cette action prioritaire pour faciliter le développement du projet, à hauteur de 10 à 15 % des besoins.

Le réseau CitésLab sur le territoire

25 régions sont concernées par le programme CitésLab, avec une forte représentation en régions Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Rhône-Alpes. 350 quartiers prioritaires sont ainsi couverts.

Les CitésLab en chiffres

En 2010, le réseau comptait 61 CitésLab qui ont réalisé plus de 8 000 interventions (accueil, aide à la formulation de projet, prise de rendez-vous avec des partenaires. 72 % des publics reçus par les CitésLab sont des personnes sans emploi avec une part importante de bénéficiaires du RSA.

Citéslab et la politique de la ville

Tous les CitésLab interviennent sur les territoires prioritaires. De 42% à 59,2% de bénéficiaires sont des porteurs de projets résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit une part estimée à 50,7% (Géoréférencement - SG-CIV).

Le partenariat Acisé/CDC pour les CitésLab

L'Acisé et la Caisse des dépôts ont développé un partenariat visant à étendre le réseau de CitésLab sur les territoires prioritaires. L'Acisé vient dans ce cadre en appui du financement des CitésLab et participe à l'animation du dispositif. Un tiers des postes a ainsi été financé en 2010 par l'Acisé.

Réseau CitésLab
Pascal Pouzet - CDC
tél : 01 58 50 35 59
pascal.pouzet@caissedesdepots.fr
www.citeslab.fr

Le géoréférencement du SG-CIV

Les estimations des parts des porteurs de projet résidents des quartiers de la politique de la ville ont été réalisées par le secrétariat général du comité interministériel des villes par géoréférencement des données communiquées par les principaux réseaux de la création d'activité qui sont en partenariat avec le SG-CIV ou l'Acse. Les porteurs de projets sont localisés par rapport aux 707 Zones urbaines sensibles (Zus) et 1 596 autres quartiers prioritaires des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) de métropole.

Un nombre important d'adresses n'ont pas pu être géoréférencées, ce qui limite la significativité des résultats, notamment celle des effectifs des quartiers. Les résultats font donc état de taux minimum et maximum pour la part des publics des quartiers ainsi que d'une part estimée (source et méthodologie : SG-CIV - observatoire nationale des ZUS).

**fonds
d'investissement
pour
les quartiers
et la diversité**

financités

planet finance



Créée par PlaNet Finance, FinanCités est une société de capital risque solidaire qui a pour mission d'appuyer les petites entreprises des quartiers en leur apportant un financement en fonds propres à un moment clé de leur développement.

FinanCités propose des interventions en fonds propres et quasi-fonds propres (prise de participation limitée à 33 % du capital) en s'orientant principalement vers le capital développement. Elle s'adresse aux entreprises ayant au moins un an d'activité et étant implantées dans les quartiers ou dirigées par des entrepreneurs issus de ces quartiers.

FinanCités apporte son concours :

- sous forme de prise de participation en capital, éventuellement complétée par des avances en comptes courant d'associés,
- pour un montant compris entre 25 K€ et 125 K€ (montant moyen : 50 K€) par projet,
- sans garantie demandée à l'entrepreneur.

L'objectif de levée du fonds est de 10 M€ à 5 ans.

FinanCités accompagne l'entrepreneur pendant toute la durée de l'investissement (3 à 7 ans). Au bout de cette période, les parts détenues par FinanCités sont revendues en priorité à l'entrepreneur.

120 entreprises devront être financées en 10 ans.

Investissements réalisés à ce jour : 42 engagements pour un total de 2,2 M€.

Parmi les partenaires techniques, les PlaNet Adam, associations de détection d'accompagnement des micro-entrepreneurs, ont pour mission d'identifier et de préparer des jeunes entrepreneurs candidats à la création d'entreprises.

Les investisseurs et partenaires financiers sont la CDC, GDF-Suez, HSBC, le club du XXIème siècle, BNP Paribas, la région Ile-de-France, CNP Assurances...

Mode de gouvernance

directoire avec conseil de surveillance
Personne référente : Joël Pain (président du Directoire)

PlaNet Finance France / FinanCités
44, rue Prony- 75017 Paris
tél. : 01 49 21 26 39 et fax : 01 49 21 26 27
www.france.planetfinance.org

citizen capital



Citizen Capital est une société de capital investissement indépendante qui cible les entrepreneurs « atypiques » : autodidactes, anciens sportifs et personnalités issues des quartiers sensibles. Citizen Capital a une approche de l'investissement qui privilégie les entreprises qui connaissent des barrières sociales dans l'accès aux fonds propres.

20 millions d'euros seront investis auprès d'entrepreneurs qui n'ont pas le réseau nécessaire pour accélérer leur croissance. Citizen Capital investit dans des projets avec une participation en capital de 20 % à 40 % pour chaque opération. La prise de participation peut revêtir plusieurs formes : augmentation de capital, prêts d'actionnaires, rachat de participations.

L'apport en fonds propres est destiné à financer le développement voire la transmission d'entreprise. La responsabilité de la gestion de l'entreprise appartient à l'équipe dirigeante, Citizen Capital participant à ses côtés dans les domaines suivants : réflexion stratégique et gouvernance.

La démarche d'accompagnement se traduit par l'appui au développement du chiffre d'affaires, l'accompagnement sur la durée de l'investissement et l'accompagnement spécifique.

Tous les secteurs financiers peuvent être financés aux conditions suivantes :

Les critères financiers

- entreprises dites en phase de développement, ayant un chiffre d'affaires allant de 1 million d'euros au minimum jusqu'à 20 millions d'euros environ,
- seuil de rentabilité atteint,
- équipe de direction de qualité et ambitieuse,
- projet de développement offrant un potentiel de retour sur investissement attractif.

Les critères extra financiers

- critère lié à l'implantation géographique : les territoires défavorisés,
- critère lié au profil ou au parcours du dirigeant : autodidactes, formations atypiques, dirigeants issus de l'immigration, dirigeants issus des Dom,
- critère lié au contenu sociétal : développement durable, politique de ressources humaines, thématiques de sociétés...

Mode de gouvernance

Citizen Capital est dirigé par un directoire en charge de la réalisation et du suivi des investissements. Les actionnaires institutionnels sont : CDC, La banque postale, Alliance Entreprendre Développement, Axa, Amundi, CNP Assurances, AG2R La Mondiale, Agrica. Laurence Méhaignerie est présidente. Pierre Olivier Barennes est directeur général.

Citizen Capital
16 rue Martel - 75010 Paris
contact@citizencapital.fr
www.citizencapital.fr

bac

business angels des cités

Créée avec le soutien de Claude Bébéar, Bac est une société de capital risque dédiée au développement économique des banlieues. La vocation de Bac est d'accélérer le développement des entreprises par un apport financier compris entre 30 000 et 300 000 € (montant moyen : 100 000 €). Bac accompagne l'entrepreneur pendant toute la durée de l'investissement (3 à 7 ans) puis lui revend en priorité ses participations.



Investisseurs du fonds : 60 investisseurs et 40 patrons de groupes ou PME pour 50 à 100 000 € / investisseurs (LBO, HSBC, CDC). Le public cible reste les jeunes des quartiers prioritaires, la détection des projets se faisant au travers des réseaux d'accompagnement locaux.

Mode de gouvernance

Conseil de surveillance : Aziz Senni, président
Comité d'investissement : Gilles Cahen-Salvador, président

Bac Partenaires Gestion
17 avenue Gourgaud-75 017 Paris
www.bac-partenaires.fr

**projet
en cours
d'expérimentation**

les cordées de l'entrepreneuriat

l'objectif

Lever les freins à la création et au développement de l'entreprise dans les quartiers prioritaires en proposant un accompagnement par des étudiants des établissements d'enseignement supérieur. Engager les étudiants au service de l'égalité des chances

Sur le modèle des « Cordées de la réussite », les ministères de l'enseignement supérieur, de la ville, avec le commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, ont lancé en 2011 les Cordées de l'entrepreneuriat, en s'inspirant des actions mises en place par l'École de management de Normandie. D'autres établissements d'enseignement supérieur (universités et grandes écoles) se sont depuis portés volontaires pour expérimenter ce programme qui a vocation à mailler le territoire national. Le ministère de la ville a confié à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acsé) le développement de cette initiative.

Le cadre de référence des cordées de l'entrepreneuriat

Le cadre de référence a pour objectif, pour la phase expérimentale du programme, de fédérer les opérations existantes ou nouvelles, autour de principes clefs qui garantissent la qualité des actions et leur cohérence, au-delà de la diversité des modes d'interventions. Le cadre de référence sera évolutif.

Le projet

Il est développé par une grande école ou une université et vise un objectif commun : sensibiliser des habitants des quartiers prioritaires à l'entrepreneuriat,

les accompagner à la création et au développement de leurs activités, avec l'appui des établissements d'enseignement supérieur reconnus pour leurs compétences en entrepreneuriat.

Le périmètre

Les bénéficiaires des cordées sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette initiative permet de répondre à la demande importante d'accompagnement à la création d'entreprise des habitants des quartiers prioritaires. A titre exceptionnel, peuvent également bénéficier de cette action, des porteurs de projets souhaitant s'implanter dans les quartiers prioritaires et ayant vocation à embaucher les habitants des quartiers.

Le rôle des étudiants

Les porteurs de projet sont accompagnés (coachés) par des étudiants bénévoles pour lesquels cette expérience permet de mettre à profit les savoirs acquis via les enseignements théoriques et pratiques dans leurs établissements de rattachement. L'accompagnement crée ainsi un climat de confiance entre les entrepreneurs et les étudiants, renforce leurs motivations et illustre l'engagement étudiant au service de l'égalité des chances. Les étudiants engagés dans les cordées bénéficient d'un accompagnement et d'un encadrement par des permanents des établissements. Ils peuvent également participer à des formations spécifiques dans le cadre de cette action.

Une dynamique territoriale de réseau

L'action s'inscrit dans une logique de territoire, en prolongement des services d'aide à la création déjà développés. Des partenariats sont ainsi noués avec les professionnels de la création du territoire dont ils visent à amplifier et compléter les initiatives. Ces

projets sont développés en lien avec les délégués du préfet, affectés sur les quartiers concernés. Des financements peuvent être sollicités dans ce cadre auprès des collectivités, des acteurs de la création d'activité (Caisse de dépôts notamment), du ministère de l'enseignement supérieur et de l'Acse.

Un projet défini de manière collégiale

Il s'appuie sur les objectifs et le cadre d'action définis pour la période d'expérimentation, en concertation avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la création d'activité et de la politique de la ville, notamment le délégué territorial de l'Acse et la/ou les collectivités territoriales concernées.

Le dispositif de suivi

Les établissements d'enseignement supérieur participant aux cordées réalisent un suivi des projets pour en mesurer l'impact. Des indicateurs

permettent de suivre le nombre et les caractéristiques des publics des quartiers accompagnés ainsi que le nombre, les caractéristiques et la localisation des entreprises créées (quartier prioritaire ou hors quartier prioritaire). Un suivi de plus long terme est également prévu afin de vérifier la pérennité des activités à 1 an et 3 ans. L'Acse assure la synthèse nationale de ces résultats.

Le comité de projet

Le comité de projet est constitué de représentants (permanents ou étudiants) des différents établissements participants à l'expérimentation. Il est animé par Jean-Christophe Hauguel, directeur général adjoint de l'École de management de Normandie.

l'Acse - direction de l'emploi, du développement économique et de la médiation
209 rue de Bercy - 75585 Paris cedex 12
Béatrice Moreau - chargée de mission
tél. : 01 40 02 74 10
beatrice.moreau@lacse.fr

Jean-Pierre Papin - directeur du service
tél. : 01 40 02 73 05
jean-pierre.papin@lacse.fr
www.lacse.fr

Ecole de management de Normandie
Jean-Christophe Hauguel - directeur général adjoint
30 Rue Richelieu - 76087 Le Havre Cedex
tél. : 02 32 92 59 32
jc.hauguel@em-normandie.fr
www.em-normandie.fr

stratégie d'actions locales

des pistes d'actions

pour développer et organiser les services d'appui dans les quartiers pour les collectivités territoriales

L'Acisé et la CDC ont développé des missions d'appui auprès des collectivités où il existait un besoin particulier d'évolution et de structuration d'une offre sur la création d'activité dans les quartiers.

Une offre à destination des acteurs locaux

Cette offre est mobilisable auprès de la Caisse des dépôts ou des services de l'Acisé. La mission d'appui développée est à visée très opérationnelle. Elle comprend :

- l'analyse des services existants (dispositifs de conseil et d'accompagnement, ingénierie financière, locaux d'activité) et leur accessibilité aux publics des quartiers ;
- un diagnostic partagé des besoins prioritaires avec les acteurs concernés ;
- la définition et la mise en place d'une stratégie de développement ou d'optimisation de l'offre ;
- la formulation de recommandations opérationnelles se déclinant sous la forme de fiches actions.

Il s'agit d'intervenir sur la base d'un nombre limité de jours et d'un temps court (environ 2 mois). Cette mission d'assistance devra déboucher sur des choix pragmatiques d'intervention et une mise en œuvre portée localement tant politiquement que techniquement. La prise en charge financière de la mission est assurée conjointement entre la Caisse des dépôts et l'Acisé

Les enseignements des premières missions

D'ores et déjà, une dizaine de missions ont pu être réalisées et ont permis de définir des plans d'actions susceptibles d'accroître le nombre d'entreprises créées par les publics des quartiers et de faciliter leur pérennisation.

Ces missions ont permis d'identifier des enjeux communs qui permettent de partager les idées et les pratiques et de développer un plan d'action cohérent et volontariste pour la création d'activité dans les quartiers.

Les enjeux communs émergent à l'issue des diagnostics

Au regard des réalités diagnostiquées, l'offre d'accompagnement dans les quartiers prioritaires doit intervenir sur plusieurs volets :

- Quantifier les dynamiques de création. Les dynamiques de création sur les quartiers (nombre de personnes pouvant s'intéresser à la question, nombre de créations effectives, nombre de personnes effectivement suivies) constituent en général un point aveugle dans la connaissance du terrain dont disposent les acteurs. L'objectif est d'éclairer très concrètement l'ordre de grandeurs de ces dynamiques, (la « volumétrie ») et donc la portée des actions qui peuvent en découler ;
- Structurer dans les quartiers un réseau de prescripteurs sociaux (« capteurs ») capables de détecter des porteurs de projets, de tenir un discours sur la création et d'orienter les personnes exprimant un intérêt pour la création vers les opérateurs de la création ;
- Rendre l'offre d'accompagnement pré-crédation plus lisible et plus accessible en multipliant les canaux de sensibilisation et d'information. Il s'agit de générer une reconnaissance des opérateurs et un climat de confiance ;
- Mettre l'accent sur le volet post-crédation, en visant notamment les créateurs ayant choisi la voie de l'immatriculation directe et en leur offrant un accompagnement ;
- Intégrer la démarche « création » dans une démarche plus large du développement économique endogène des quartiers prenant en compte d'autres registres : animation économique de proximité (mise en réseaux des auto-entrepreneurs, des entreprises et des acteurs divers...), services partagés, offre de locaux, revitalisation économique.

L'ensemble de ces points sont détaillés ci-après

fiche-action 1

Formaliser un tableau de bord simple de la création d'activités dans les quartiers.

Objectif : identifier et suivre l'évolution de la dynamique de création d'activités dans les quartiers pour pouvoir cibler un dispositif d'accompagnement

Méthode :

- Pilotage Cucs,
- Partenaires clés : Urssaf (auto entrepreneurs, travailleurs indépendants), CCI (RCS), CMA (RM),
- Une réunion par an de transmission / partage des données / indicateurs par l'ensemble des opérateurs (voir en annexe la fiche type des données à réunir),
- Formalisation des données en un tableau de bord simple par un des partenaires / opérateurs,
- Diffusion en retour des données aux partenaires,
- 2ème réunion de rétrocession aux partenaires pour analyser les données et fixer des objectifs d'intervention.

fiche-action 2

Structurer un réseau de prescripteurs dans les quartiers pour orienter les habitants vers les opérateurs de la création

Objectif : constituer un réseau de détection des porteurs de projets et de médiation entre ce public et les opérateurs du soutien à la création

Constitution et qualification d'un réseau de prescripteurs :

- Identifier les prescripteurs les plus porteurs en fonction des cibles pouvant être visées : centres sociaux, travailleurs sociaux, maisons des services publics, médiateurs sociaux, responsables associatifs, cours d'alphabétisation, écrivains publics, médiateurs et réseaux sociaux,
- Identifier également des entrepreneurs issus de l'immigration (dont des femmes), qui peuvent témoigner, servir de médiateurs, sensibiliser les opérateurs de la création locale aux logiques des créateurs issus de la diversité,
- Les sensibiliser à l'enjeu,
- Proposer la constitution d'un réseau initialisé par une courte séquence de formation action à la problématique de la création d'activités.
- Contenu de la séquence de formation :
 - Qui sont les habitants créateurs de leur propre emploi dans les quartiers ?
 - Comment procèdent-ils ?

fiche-action 2 (suite)

- Quels sont les écueils et les conditions de réussite ?
- Comment décoder la problématique création du public quand la question surgit dans un échange ?
- Comment l'orienter au mieux ?
- Comment progresser dans la coopération prescripteurs sociaux / opérateurs de la création d'activité ?
- Apport d'un carnet d'adresse sur ce thème : contacts personnalisés avec le réseau des opérateurs de la création.

Initialisation ou intensification d'actions de sensibilisation et de médiation sur le terrain

- Choix du type d'actions à discuter entre le réseau des prescripteurs et les opérateurs de la création. Par exemple : présence sur des marchés, à la Poste, dans des cafés, des lieux publics...
- Test de supports particuliers : forum pour l'emploi, tournées bus pour la création...

Soutenir la démarche par des actions de communication grand public

- Information presse locale, campagne affichage (exemple affiches sur les flancs de bus à Reims), diffusion vidéos de témoignage à Pôle Emploi,
- Prix des créateurs quartiers, relais du prix « Talents de Cités », etc...

fiche-action 3

Positionner un lieu d'accueil de premier niveau sur les quartiers

L'objectif n'est pas de créer une réponse dédiée supposant des moyens propres (chargé de mission, locaux, budget), mais de pouvoir greffer une réponse nouvelle sur des structures déjà positionnées sur les quartiers, le service étant assuré par les agents de la structure déjà en place.

La nouvelle offre de service de la structure de proximité porterait sur :

- La capacité à répondre à des questions de base,
- La capacité d'orienter le public sur les bons interlocuteurs,
- La capacité à assurer une mise en relation personnalisée avec les opérateurs du soutien à la création d'activités.

Le public ciblé serait :

- Les créateurs des quartiers (anté et post-crédation),
- Les prescripteurs sociaux en contact avec les publics.

fiche-action 4

Mettre en place un service d'amorçage de projets type CitésLab avec l'appui de la CDC et de l'Acisé

Objectif : faire émerger en amont les porteurs de projet et développer le recours à une offre d'accompagnement

Les CitésLab interviennent spécifiquement sur les quartiers prioritaires en amont de la création d'activités pour faire émerger des porteurs de projet, les accompagner sur leur début de parcours, puis les orienter sur les opérateurs classiques du soutien à la création d'entreprises.

Les CitésLab reposent sur l'intervention d'un chargé de mission dont les missions sont :

- d'assurer en direct une présence auprès des publics des quartiers pour faciliter leur orientation et leur parcours,
- de construire et développer un réseau partenarial efficace sur deux versants : repérage et prescription des porteurs de projets / opérateurs spécialisés.

Ces services sont cofinancés par la collectivité et généralement rattachés à une structure de portage type Maison de l'Emploi, Boutique de Gestion... La CDC peut aider financièrement leur mise en place sur 3 ans. L'Acisé peut également intervenir en appui des collectivités.

fiche-action 5

Intervenir sur le volet post-cr ation

Objectif : identifier pr cis ment et prendre en compte le public cr ateurs ne recourant pas en amont   l'offre d'accompagnement.

D marche :

- Identifier les entreprises des quartiers prioritaires hors commerces disposant d'un local, plus particuli rement les entreprises domicili es   l'adresse personnelle du porteur de projet. En  tablir un fichier contact (sources CCI RCS, CMA RM, URSSAF). Analyser les donn es disponibles pour  tablir une premi re typologie,
- D velopper un travail d'enqu te pour faire  merger les besoins de ces entreprises, notamment en mati re de services partag s. Questionnaire d'enqu te sur des besoins (conseil, services, gestion de d chets, garages, lieux de stockage, ateliers, gestion de d chets...). Administration / relance du questionnaire par le biais d'intervenants locaux disposant d'une capacit  de m diation avec le public :  l ves de BTS action commerciale issus des quartiers, r gie de quartier...
- Tester des logiques d'intervention post-cr ation pour les op rateurs, en particulier en ciblant les auto-entrepreneurs (par exemple invitation   des r unions d'information sur les obligations d claratives avec l'Urssaf, pouvant faire appara tre d'autres besoins).

fiche-action 6

D velopper une programmation de locaux d'activit s pour les cr ateurs et les TPE dans les quartiers

Objectif : d velopper des capacit s d'accueil adapt es aux activit s des entrepreneurs des quartiers

D marche :

- Saisir l'opportunit  de la programmation en cours de locaux d'activit s de pieds d'immeuble ou autres dans le cadre des PRU,
- Envisager la possibilit  d'une p pini re d'entreprises / h tel d'entreprises multi sites ciblant les cr ateurs des quartiers et pouvant offrir des services partag s,
- Avoir une r flexion ouverte en terme de produits immobiliers pour micro entreprises et TPE, depuis le plateau de co-working (location d'un poste de travail  quip  au sein d'un mini plateau collectif) jusqu'au petit atelier artisanal en passant par des lieux de stockage au sein d'ensembles g r s collectivement type « home box »,
- La r flexion peut porter sur un produit de type ateliers de petites surfaces (moins de 50 m²) permettant pour un loyer mod r  de disposer d'un lieu de stockage, maintenance, petite production.

fiche-action 7

Mettre en place des formations sur le commerce non sédentaire

Constat :

L'inscription au CFE (centres de formalités des entreprises) en tant que commerçant non sédentaire sur les marchés (CNS) est une des activités les plus récurrentes dans les créations par les habitants des quartiers.

Objectif :

- conseiller / accompagner en phase pré-crédation les candidats au métier de CNS, dont les porteurs de projets des quartiers (mais pas uniquement)
- professionnaliser en phase post-crédation les CNS en activité, dont les CNS des quartiers (mais pas uniquement)

Contenus :

- Sessions d'informations très pratiques pour découvrir le métier et ses contraintes, ses aspects pratiques (cartes de CNS, recherche d'une place dans les différents marchés, approvisionnements, organisation) ses aspects gestionnaires (budget, trésorerie, obligations réglementaires...),
- Sessions d'approfondissements sur des aspects pratiques (marketing, réalisations d'étals performants...).

Initialisation de la démarche :

- Noyau de pilotage issu du partenariat actuel autour de la création dans les quartiers,
- Travail de concertation et de définition de l'action avec la CCI, la CMA, le ou les syndicats professionnels des CNS du Maine et Loire, les gestionnaires des droits de place d'Angers, Cholet et Saumur.

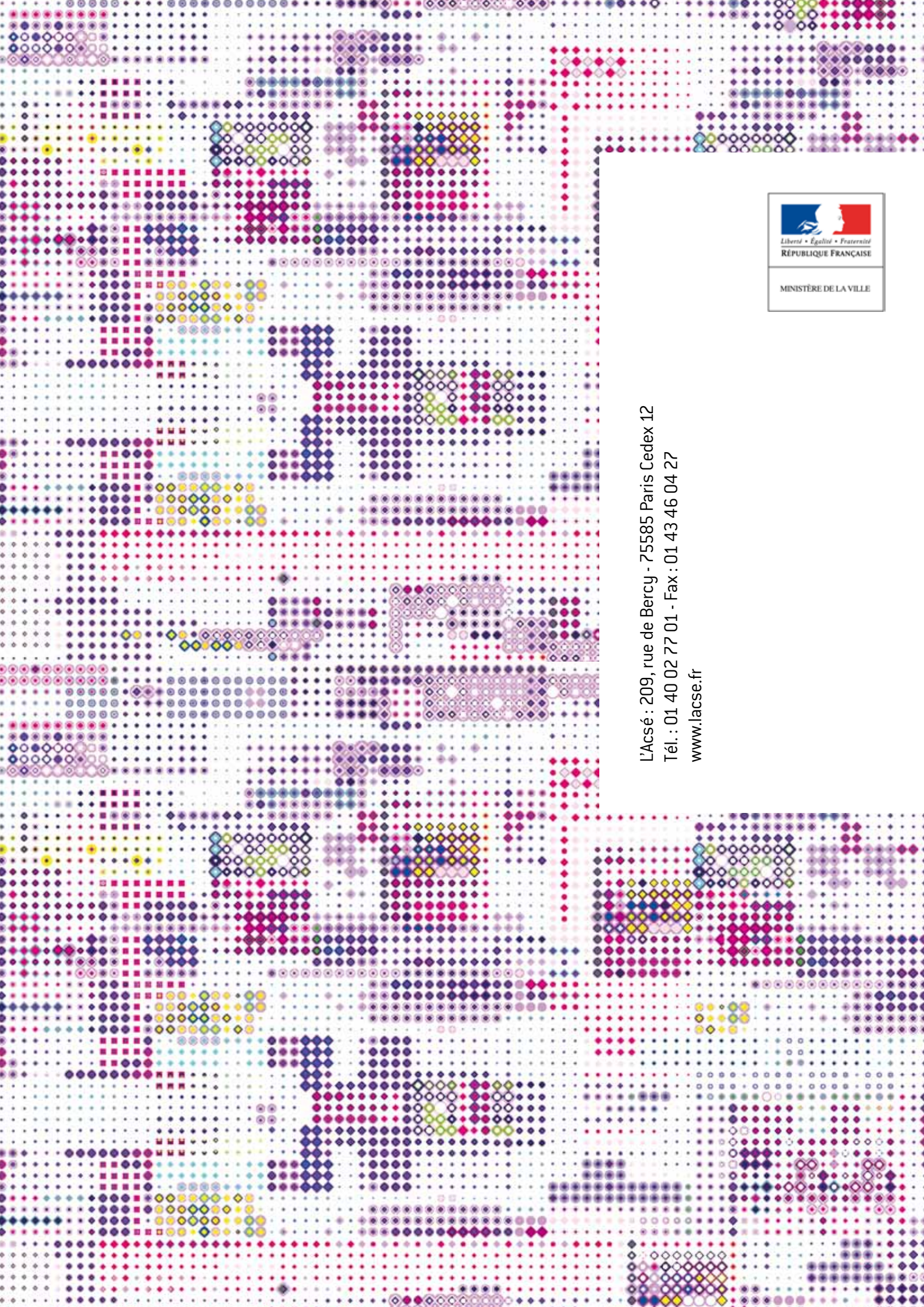


Contacts à l'Acisé

Direction de l'emploi du développement économique et de la médiation :

Jean-Pierre Papin - directeur
01 40 02 73 05
jean-pierre.papin@lacse.fr

Béatrice Moreau - chargée de mission
développement économique
01 40 02 74 10
beatrice.moreau@lacse.fr



L'Acisé : 209, rue de Bercy - 75585 Paris Cedex 12
Tél. : 01 40 02 77 01 - Fax : 01 43 46 04 27
www.lacse.fr